

**Samedi 25 Fevrier 2012**

**L'HISTORIC CARTO DES ROUTES DU NORD 2012**

est ouvert aux véhicules Historiques et de prestige.  
L'ordre de départ se fera par ancienneté et par club.  
Seuls les engagements envoyés avant le 09/02/2012 accompagnés du règlement à l'ordre du RRNO et dûment signés seront pris en compte.  
Les forfaits enregistrés avant le 13/02/2011 seront totalement remboursés.  
Passé cette date, ils ne le seront que de 50%. (chèques encaissés le 27/02/2012).

**NOUVEAUTÉ :**

Vous recevrez un horaire de convocation en fonction du numéro qui vous sera attribué : les convocations se feront **de minute en minute.**  
**Afin de ne pas gêner la circulations des usagers et ne pas rouler en convoi, l'ordre de départ se fera également de minute en minute.**  
*Attention soyez ponctuels - les horaires indiqués sont ceux de la 1ère voiture.*

**Contrôles administratifs**

7h30 : Remise du Briefing / du road book / de la Plaque  
8h30 : Mise en parc

**PROGRAMME**

**ETAPE DU MATIN**

9h00 - Départ de la 1ère voiture.  
10h30 - Regroupement de 15'.  
12h30 - Déjeuner.

**ETAPE DE L'APRES-MIDI**

14h00 - Départ de la 1ère voiture.  
15h15 - Regroupement de 15'.  
16h45 - Arrivée à Armentières.  
17h45 - Remise des prix.



**Formulaire d'engagement à retourner complété.**

	Pilote	Copilote
Coordonnées :		
Nom / prénom :		
Numéro / Rue :		
Code postal :		
Ville :		
Tél.:		
E-mail :		
N° Permis / Club :		
<b>Véhicule :</b>		
Marque / Type :		
Année / Immat :		
Ass validité / N° police :		
	<b>Engagement 100 €</b>	<b>par repas sup. 25 €</b>

**L'HISTORIC CARTO DES ROUTES DU NORD 2012**

est une balade au Road Book, sans moyenne imposée, réservée aux véhicules anciens et de prestige. Chaque participant certifie que son véhicule est en conformité avec le code de la route et son contrôle technique, et qu'il est couvert par une assurance en cours de validité.  
Il décharge l'organisateur de la manifestation et les assureurs de ce dernier de toute responsabilité en cas d'accident, faisant son affaire personnelle de sa propre assurance.  
Et il s'engage à RESPECTER STRICTEMENT LES REGLES DU CODE DE LA ROUTE.

**Signature**